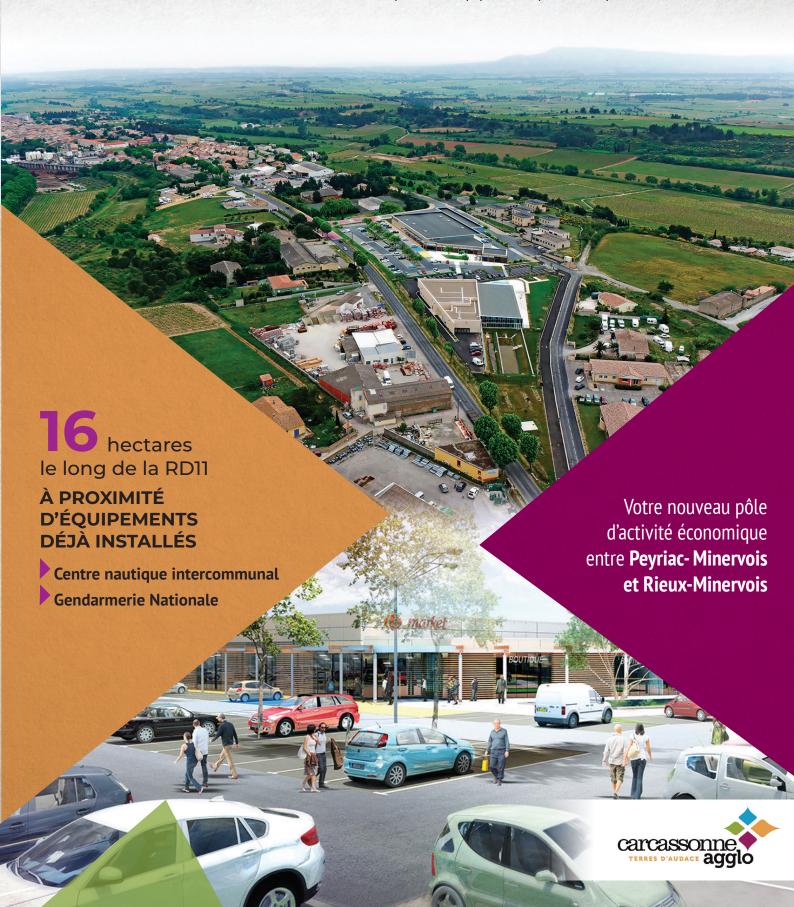
Parc d'activités du HAUT MINERVOIS

Commerces-Activités tertiaires-Services à la personne-Equipements sportifs/ludiques/culturels

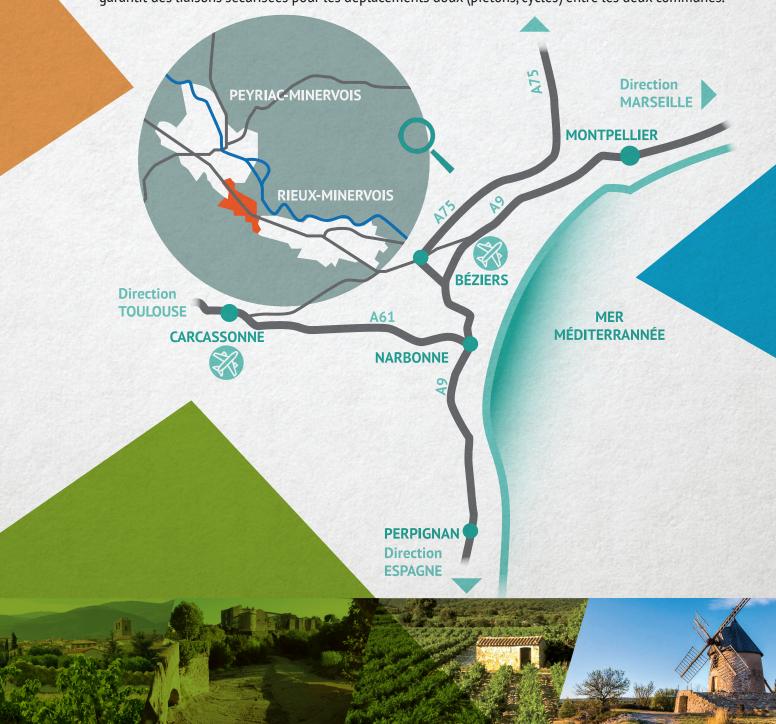




Commerces-Activités tertiaires-Services à la personne-Equipements sportifs/ludiques/culturels

UN EMPLACEMENT PRIVILÉGIÉ AU CŒUR DU MINERVOIS

Le positionnement stratégique du PAE DU HAUT-MINERVOIS, le long de la RD 11 et entre les communes de Peyriac-Minervois et Rieux-Minervois, en fait une centralité idéale pour développer, sur 16 ha, des projets à dominante commerciale et de services. Le PAE DU HAUT-MINERVOIS est un véritable pôle d'attractivité en milieu rural, au sein d'un bassin de vie de 14 000 habitants. Une voie multimodale, garantit des liaisons sécurisées pour les déplacements doux (piétons, cycles) entre les deux communes.





Commerces • Activités tertiaires • Services à la personne • Equipements sportifs/ludiques/culturels

EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE INSTALLATION

Les terrains sont cédés viabilisés avec les réseaux en attente en bordure de lot. Les découpages fonciers peuvent être adaptés aux besoins des acquéreurs. Pour tout renseignement, contactez la Direction de l'Economie de Carcassonne Agglo.

04 68 10 55 92 - economie@carcassonne-agglo.fr



Contact pour la commercialisation des lots

VIATERRA

15 place Jean Jaurès 34500 BEZIERS 04 67 28 28 49

contact@viaterra-epl.fr https://www.viaterra-epl.fr/contact/



	SUPERFICIE	ÉTAT	COMMENTAIRE
ILOT A1	1 300 m²	Disponibilité immédiate	Possibilité de découpage en 2 lots mais coordination des projets indispensable. Viabilisé.
ILOT A3	11 300 m ² environ	Disponible	Cession en macrolot ou à la découpe. Viabilisation coordonnée avec les projets acquéreurs.
ILOT B	11 900 m ² environ	Disponible	Cession à la découpe (parcelles de 1 700 m² au minimum). Viabilisation coordonnée avec les projets acquéreurs.
ILOT C	8 300 m ² environ	Non disponible	Commercialisation future.
ILOT D	6 600 m ² environ	Non disponible	Commercialisation future.





INVESTIR / S'INSTALLER DANS LE PARC D'ACTIVITÉ DU HAUT MINERVOIS



DES DÉMARCHES CLAIRES ET DES SERVICES DÉDIÉS

pour vous accompagner à chaque étape de votre projet

CL'INITIATIVE

Vous contactez au choix :

- La Direction de l'Economie de Carcassonne Agglo
- L'aménageur Viaterra

Ils vous fourniront les premiers renseignements ainsi que le cadre du dossier de candidature à compléter pour formaliser une demande de réservation de foncier.

LA CANDIDATURE / L'EXAMEN DU DOSSIER

Vous complétez le dossier de candidature et l'adressez à Viaterra. Votre projet est ensuite examiné en commission par Carcassonne Agglo pour avis et validation.

OLA RÉSERVATION DU TERRAIN

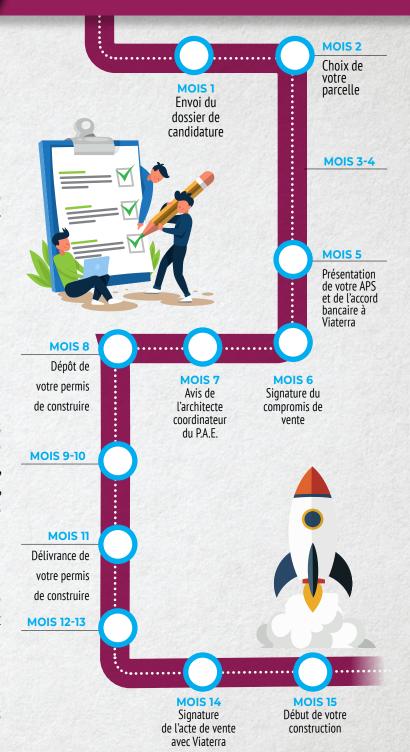
Sous réserve d'avis favorable, votre projet est alors positionné sur une parcelle adaptée, pendant une période de réservation exclusive. Traditionnellement de 4 mois, elle permettra la mise au point des modalités techniques, économiques et réglementaires du projet, pour vous permettre d'enqager la conception du programme.

LA PÉRIODE DE LEVÉE DES CONDITIONS SUSPENSIVES

Période consacrée au dépôt et à l'obtention du permis de construire, à la purge des délais de recours et de retrait administratif, à l'obtention de l'agrément de la cession.

L'ACQUISITION

Signature de l'acte authentique d'acquisition du terrain. Vous êtes chez vous !



VOS CONTACTS





Direction de l'Economie de Carcassonne Agglo. 04 68 10 55 92 economie@carcassonne-agglo.fr



15 place Jean Jaurès 34500 BEZIERS 04 67 28 28 49 contact@viaterra-epl.fr www.viaterra-epl.fr